

FANJEAUX.....

Bulletin d'informations municipales

N° 47 - Mai 2011

Le Mot du Maire

REFORME FISCALE ET RESTRUCTURATION TERRITORIALE

La réforme fiscale se traduit par une modification des taux d'impositions sans intervention de la Commune.

Taxe d'habitation (TH) : la commune récupère la part départementale, le taux passant de 11,25 % à 17,97 %.

Taxe foncière sur le bâti (TFB) : sans changement, le taux reste fixé à 21,54 %

Taxe foncière sur le non bâti (TFBN) : la commune récupère la part régionale et départementale, le taux passe de 58,26 % à 61,09 %.

La Taxe professionnelle (TP) disparaît et est remplacée par deux taxes : la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

Le produit fiscal attendu sur la TH passe de 76.793 € à 115.745 €, celui de la TFB de 103.780 € à 106.150 € et pour la TFNB de 34.490 € à 36.900 €. Concernant la compensation de la TP 2010 remplacée par la CFE de 51.050 € à 13.778 €.

Des informations complémentaires sur l'élaboration du budget primitif, vous sont données dans ce bulletin.

Madame le Préfet a rendu public le premier schéma départemental intercommunal représentant le futur découpage territorial après fusion des communautés de Communes.

Cette réforme intercommunale voulue par le Gouvernement passe, me semble-t-il, à côté de l'essentiel pour nos collectivités. Tout d'abord, la méthode utilisée, qui impose des choix, donnant priorité aux limites géographiques alors qu'elle aurait dû, en premier lieu, s'intéresser aux projets des territoires. Selon le calendrier de mise en place établi, les élus locaux ne disposent pas du temps nécessaire à l'élaboration d'un vrai projet pour notre nouveau territoire, un projet qui identifierait clairement les compétences exercées par la nouvelle intercommunalité en tenant compte de l'existant. Un projet qui assurerait aux élus locaux des ressources et qui préciserait les impacts sur la fiscalité.

Il nous est demandé de valider un nouveau schéma intercommunal sans connaître les compétences exactes qui y seront exercées et quelle sera l'autonomie de nos communes. Il reste encore beaucoup d'incertitudes quant à l'avenir de nos collectivités.

Je resterai très vigilant et attentif afin que l'ensemble de notre territoire soit pris en considération et que le haut canton de Fanjeaux soit bien représenté au sein des instances dirigeantes ceci afin que la ruralité dans son ensemble soit intégrée au cœur du projet de territoire.

Denis JUIN.

DES NUMÉROS POUR LES HABITATIONS, C'EST POUR BIENTÔT

La Poste recommande aux communes de nommer les rues et d'attribuer un numéro aux habitations, conditions essentielles pour que le courrier soit distribué dans de bonnes conditions et dans les meilleurs délais.

Il est vrai, qu'à Fanjeaux, lorsqu'un facteur remplaçant entreprend sa tournée, il a de quoi être perturbé. La plupart des rues ont un nom, mais une plaque le signale à une seule extrémité. Des numéros, nenni, sauf que quelquefois un habitant a apposé sur sa porte un joli numéro ou celui de sa parcelle, sans savoir que pairs et impairs sont obligatoirement de part et d'autres de la chaussée.

Dans quelques semaines, La Poste vous informera du numéro qui sera officiellement attribué à votre habitation. Dans son courrier, elle vous proposera, avec votre accord, de signaler aux diverses administrations ainsi qu'aux services EDF, Télécom... votre «nouvelle» adresse.

Pour les quelques rues qui n'ont pas de noms, les plans anciens nous les fourniront, la typologie du village n'a guère changé depuis le XVIIème siècle. Le complot de 1665, et le cadastre de 1830, conservés précieusement dans les archives communales sont riches en informations.

Pas de grands changements dans l'ensemble : lorsqu'une maison possède deux entrées, le propriétaire choisira le numéro qui lui convient, seule condition que la boîte aux lettres lui corresponde.

Lorsque de nouveaux quartiers verront le jour, il faudra alors faire appel à la population pour proposer des noms aux voies créées.

La Mairie fournira et placera les numéros sur les maisons



Avis que vous recevrez du Centre de courrier de Bram

«En application de l'Article 47-5 et 48-a du Code général des Collectivités territoriales, concernant la responsabilité des conseils municipaux en matière de dénomination (rues et places publiques) et par décision du conseil municipal, il a été décidé de vous attribuer le N° X de la voie dénommée XXX.»

Pour valider ce changement, veuillez retourner sans l'affranchir dans l'enveloppe ci-jointe le formulaire dûment complété par vos soins...»

N'oubliez pas de le renvoyer !

AU FIL DES CONSEILS

Principales décisions prises en conseil municipal (le registre des délibérations est disponible en mairie).

8 Février 2011

Achat d'une parcelle de terrain à la Maison de Retraite d'une superficie de 4334 m², pour permettre l'extension de la zone artisanale de la Confrérie.

Accord pour la signature d'une convention avec Habitat Audois concernant la rétrocession des voiries et espaces communs suite au projet de création du lotissement, lieu-dit « Pomme Rose ».

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre à M. Daniel Bouichou, architecte, pour les travaux de mise aux normes des toilettes publiques, d'aménagement des abords et de restauration du poids public.

Ouverture de crédits nouveaux pour la réalisation d'un escalier à la résidence Aulard, pour un montant de 11 000 €. La réalisation de cet escalier a été confiée à M. Cyril Quérol, Ferronnier.

Informations et travaux en cours :

Une étude est en cours pour la réfection de l'aire de jeux située à côté du tennis.

Projet de réfection de la voirie du coeur du village : en accord avec M. Dengo de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, un bureau d'études sera désigné. L'équipe qui en sera chargée, pourra s'appuyer sur l'étude déjà réalisée par le cabinet Chabrol-Rey dans le cadre du programme Pays Cathare.

Le Conseil général souhaite lancer une opération d'équipement en défibrillateurs dans l'ensemble des communes audoises notamment celles situées en zone de revitalisation rurale. Mme Stéphanie Viola a été désignée comme élu référent pour l'installation et le suivi de l'appareil. Des sessions de formation seront organisées en temps utile pour les élus, les présidents d'associations et toute personne de la société civile souhaitant acquérir les bases d'utilisation.

La mise en souterrain du réseau électrique allant à la Maison de Retraite a été réalisée par l'entreprise Robert après quelques difficultés puisque les gaines avaient été mal positionnées par l'entreprise chargée de la réfection de la voirie.

Les servitudes de passage au niveau des fermes « Les Brugues » et « Foulbanne » ont été signées. La CCPL pourra ainsi effectuer les travaux de débroussaillage des chemins dans de meilleures conditions.

La réfection de la peinture de la salle polyvalente est en cours. Une déclaration préalable sera déposée pour la peinture des menuiseries extérieures.

L'entreprise ECM a commencé les travaux de nettoyage du pont et de réfection



du mur de soutènement de la place du Treil. Les câbles d'éclairage de la silhouette de la commune placée sur le mur seront déplacés par l'entreprise Quérol.

Le CAT de Castelnaudary fera une proposition pour l'entretien de certains espaces verts par leurs services.

Un abri supplémentaire face au hangar du lavoir sera réalisé par les employés communaux.

Suite à la demande présentée, le conseil municipal ne souhaite pas mettre en place un dégrèvement de taxes foncières pour les jeunes agriculteurs. Une telle décision obligerait la commune à étendre les dégrèvements à d'autres professions et aurait d'importantes conséquences financières sur le budget communal.

Vente de la maison Gramont : en raison de l'abandon du projet de musée, le conseil municipal a décidé de mettre en vente ce bien immobilier. Pour ce faire des agences immobilières ont été contactées. Prix de vente estimé par les Domaines : 200.000 €.

22 mars 2011

- Vote du compte administratif 2010 de la commune fait apparaître un excédent de 317.502 € en fonctionnement ainsi qu'un excédent d'investissement de 33.118 €. Compte tenu des restes à réaliser dépenses et recettes, l'excédent global est de 187.605 €.

- Vote du compte administratif 2010 du service Eau et assainissement fait ressortir un excédent global de 42.590 €.

- La validation de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) à la suite de l'enquête publique qui s'est déroulée dans le courant du mois de janvier.

- Participation, aux dépenses de fonctionnement de l'école, des communes ayant des enfants scolarisés à Fanjeaux a été fixée, pour l'année 2011, à 120 € par enfant, soit le même montant que 2010.

- Signature d'une convention d'utilisation de la fourrière intercommunale de la communauté de communes de Castelnaudary et du Bassin Lauragais, et révision simplifiée du P.L.U. (Plan local d'urbanisme).

Une demande a été faite auprès de l'Académie et du Conseil général afin de modifier les horaires de classe de l'après-midi. En rentrant à 14 h au lieu de 13 h 30 les enfants pourront prendre leur repas dans de meilleures conditions. La sortie des classes serait donc reportée à 17 h.

A l'initiative de La Poste, les maisons de Fanjeaux devront être numérotées, des devis ont été demandés pour la fourniture de numéros et de plaques de rues pour compléter celles qui sont déjà apposées.

Eau et Assainissement : Vote du budget 2011

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 317.000 €. Sont prévus les travaux de réhabilitation de la station d'épuration en rapport avec l'augmentation future de la population (250.000 € H.T.).

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 40.923 €. Les surtaxes votées sont les suivantes : 0,30 € pour le service de l'eau et 0,52 € pour le service assainissement.

le 26 Avril 2011

- Validation de la ZPPAUP.
- Location de l'appartement situé au-dessus du bureau de poste.

Vote de budget 2011

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 866.539 €.

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des différentes taxes qui, cependant, ont été recalculés afin de tenir compte du transfert de la fiscalité départementale et régionale d'une part et des frais de gestion auparavant perçus par l'Etat :

Taxe d'habitation	17.97 %
Foncier bâti	21.54 %
Foncier non bâti	61.09 %
Cotisation foncière des entreprises	22.08 %

En investissement, dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 652.950 €

Les principales réalisations prévues pour l'année 2011 sont :

- L'achat de matériel divers pour les services techniques, tables et chaises supplémentaires pour la restauration scolaire, lave linge pour l'école notamment la maternelle, bâches, abri école... (40.300 €),
- L'acquisition de terrain à la Maison de Retraite pour l'extension de la zone artisanale de la Confrérie.
- Les travaux de mise aux normes de la Mairie (217.600 €)
- La modification du Plan Local d'Urbanisme (12.000 €)
- L'extension de l'éclairage public (26.600 €)
- Les études pour la réhabilitation de la voirie du centre bourg.
- La signalétique intérieure des monuments (6.000 €), la

réfection des wc publics du bas du village (29.700 €), la création d'un escalier à la résidence Aulard (11.000 €), la restauration du poids public et le réaménagement des abords (34.200 €), la réfection de l'aire de jeux d'enfants (25.000 €), la création d'une maison du randonneur dans l'ancienne bibliothèque (5.000 €), les travaux sur les chemins ruraux (4.000 €).

Un prêt sera réalisé pour financer les travaux de mise aux normes de la mairie. Les autres projets seront financés par les fonds propres de la commune et subventionnés par le Conseil général et l'Etat.

Informations diverses et travaux en cours

L'entreprise Bombail a commencé des travaux de mise en sécurité des chemins.

L'inspection d'Académie a donné un avis favorable pour la modification des horaires de classe de l'après-midi à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Suite à la décision du bureau de la C.C.P.L, les travaux de voirie réalisés par des entreprises privées seront maintenant à la charge des communes. Le conseil décide que les travaux de réfection de la Montée du Christ, seront effectués par l'équipe de voirie de la communauté de communes, ce qui aura pour conséquence la réalisation d'un revêtement tri couches à la place d'un enrobé prévu.

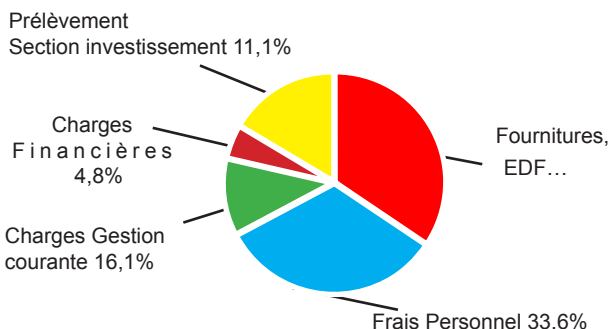
- Le nettoyage du pont (10.000 €), la réfection du crépi du mur de soutènement de la place du Treil (39.000 €), la mise en sécurité des chemins (34.600 €), la réfection des façades des Halles (16.000 €).



BUDGET FONCTIONNEMENT

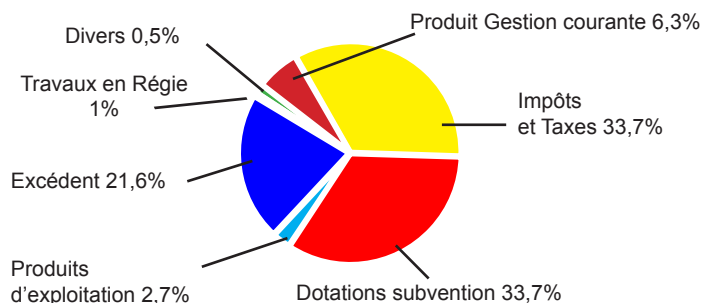
DEPENSES FONCTIONNEMENT

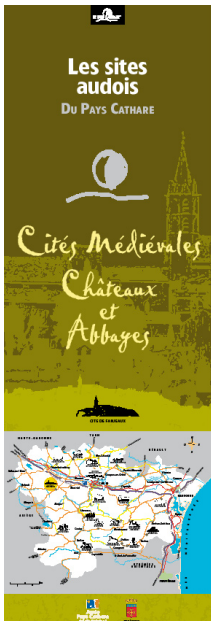
Entretien, Fournit. diverses, Eau, EDF, Assurances, ...	277.451
Frais Personnel	291.000
Charges Gestion courante (dont 26.000 € de subvention aux associations)	139.100
Charges Financières	42.000
Prélèvement Section investissement	96.101



RECETTES FONCTIONNEMENT

Produits d'exploitation	23.500
Impôts et Taxes	292.230
Dotations subvention	292.204
Produit Gestion courante	55.000
Travaux en Régie	12.000
Divers	4.000
Excédent	187.605





Dans le cadre du Pays Cathare, douze panneaux viennent d'être apposés dans le village.

Place du Treil, une présentation historique, des événements et des hommes qui ont marqué Fanjeaux. En cheminant dans le village, les lieux importants sont expliqués, Les Halles, la Grand Rue, la Place du lac de Jupiter... les monuments... une page d'histoire à ciel ouvert à destination des touristes et aussi des fanjuvéens qui l'ont redécouverte avec plaisir.

Il faut ici remercier Paulette et Claude qui ont mis, aimablement, à disposition leurs cartes postales anciennes, donnant à ces panneaux un cachet que l'on ne retrouvera nulle part ailleurs.

Fleurissement du village, c'est l'affaire de tous

Le prix d'encouragement reçu l'an dernier par le village de Fanjeaux, nous motive. Une commission municipale va s'attacher à respecter les recommandations émises par le règlement du concours des maisons fleuries. L'accent sera mis peu à peu, au fil des saisons sur des plantations économes en eau, des arbustes aux feuillages persistants, à des plantes adaptées à notre climat et aux saisons.

Vos idées, vos suggestions, votre participation sont les bienvenues.

Trier ses déchets : UTILE et vraiment FACILE !

A Fanjeaux c'est bien, continuons, et on peut mieux faire encore. Le geste de trier ses déchets au quotidien doit devenir un réflexe pour tous.

Il n'est pas rare de trouver dans les containers des objets qui devraient finir leurs jours à la déchetterie. Appelez la mairie pour vous débarrasser des encombrants que vous ne pouvez pas véhiculer.

Un mot d'ordre : dans les containers il ne doit y avoir que les sacs noirs contenant des ordures ménagères.

Fanjeaux présent au concours du Meilleur Ouvrier de France

Deux de nos concitoyens ont participé au concours du meilleur ouvrier de France.

Nicolas Jover pour la broderie d'art et d'Arnaud Landroit pour la sculpture sur pierre.

Arnaud a décroché le précieux titre de MOF (meilleur ouvrier de France) et Nicolas a obtenu la troisième place. Toutes nos félicitations.

C'est le 29 novembre prochain que notre région «passera» au tout numérique TNT.

Après le passage au tout numérique, il faudra rechercher et mémoriser les nouveaux canaux des chaînes sur tous vos postes :

1. Si vous ne recevez que les 6 chaînes analogiques, grâce à une antenne râteau ou intérieure, et si votre téléviseur a été acheté avant mars 2008 il faudra vous équiper d'un boîtier de réception numérique,
2. Si vous recevez déjà la TNT par une antenne râteau ou intérieure.

Dans la majorité des cas, cette simple remise à jour devrait suffire. Mais il faut impérativement que l'antenne analogique qui continuera à fonctionner après le passage au numérique soit en bon état, de bonne qualité et bien installée.

Mais au moindre doute, « il faut anticiper » et surtout se méfier des entreprises inconnues qui proposeront d'intervenir dans l'urgence et sans offrir la moindre garantie.

Ceux qui reçoivent la télé par satellite et si aucun des postes n'est relié à une antenne râteau, n'auront rien à faire.

Fête de la Musique le 18 juin

Musique pour tous les goûts, à partir de 17 heures : concert de l'Harmonie de Villepinte qui animera également la première partie du repas. Suivra une animation où chacun pourra exprimer ses talents de musicien, groupes d'amateurs qui ne demandent qu'à se faire connaître...

Journée du patrimoine de Pays le 19 juin 2011

Le thème portera cette année sur le «patrimoine caché». Seront à l'honneur, les secrets de fabrication et les savoir-faire, les lieux et les mémoires oubliées... Redécouvrons à cette occasion notre petit patrimoine.

Marché des Producteurs le 26 juillet

Organisé par la Mairie de Fanjeaux, l'O.T.S.I., la chambre d'agriculture et l'association des producteurs : un marché pour les gourmands et les amateurs de bons produits régionaux. Place du Treil, à partir de 9 h.

Exposition de l'été : 2 juillet au 12 septembre

L'exposition est mise à notre disposition par le service culturel du Conseil général de l'Aude. Elle a pour thème «La Table médiévale». Que mangeait-on, que buvait-on au Moyen-Age, quelle était la vaisselle utilisée par nos ancêtres ? Autant de questions qui trouveront des réponses et qui nous mettront l'eau à la bouche.

La bibliothèque, (rue de la Cave Longue)

Il n'y a pas que de la lecture à la bibliothèque !



Régulièrement des animations, des ateliers, des rencontres, des expositions qui ne concernent pas que les petits, sont organisés.

Lorsqu'un thème est choisi en concertation entre les bibliothèques et médiathèques de la Communauté, il est décliné pour les enfants et pour les adultes. A chacun son jour, à chacun son heure.

Soyons curieux, une affiche annonce une manifestation, il suffit de pousser la porte pour «plonger» dans un univers convivial, on y partage un café, un gâteau, un instant de bonheur simple. Outre ces animations ponctuelles, l'espace multimédia est à disposition de tous : on peut surfer sur internet, emprunter magazines, livres, CD et DVD.



**Pôle petite enfance :
Relais d'assistante maternelle**

60 rue Bonrepos 11150 Bram

Lieu d'accueil et d'information au service des parents et des assistantes maternelles (46 sur notre territoire).

Tout savoir sur les modes de garde, la liste des assistantes maternelles, les places disponibles, les documents administratifs, contrat de travail...

Le relais a pour objectif de rompre l'isolement et d'accompagner les assistantes maternelles. Une journée par semaine, elles peuvent se retrouver, avec les enfants dont elles ont la garde. Lieu d'écoute et d'échange pour le bien-être et l'éveil des enfants vers la socialisation et l'autonomie avant leur passage chez les «grands» de la maternelle.

Au plus près des associations

Le don du sang : à quoi ça sert ?

Il n'existe pas, aujourd'hui de produit de substitution au sang humain. Chaque année, 500.000 personnes ont besoin d'une transfusion sanguine pour combattre leur maladie : leucémies, maladie de la moelle osseuse, cancers hémorragies graves..., sans compter les accidentés de la route...

Vous pouvez donner votre sang si :

- Vous avez entre 18 et 70 ans,
- Vous êtes en bonne santé,
- Votre poids est au moins égal à 50 kg

Il est recommandé de ne pas venir à jeun. Après le prélèvement le temps de repos et de collation est un moment convivial pour vous remercier et vous permettre de vous reposer après votre don.

L'Amicale des donneurs de sang de Fanjeaux, François Cabrita et Emile Calmet, vous régaleront de bonnes grillades après votre don. A Fanjeaux, trois collectes sont organisées par an :

en janvier, mai et septembre

Le don du sang un geste qui sauve,



Un appel du Comité Foire

La guinguette sera le thème de la foire du 14 août. A cette occasion, le Comité Foire vous sollicite pour participer à la décoration de notre village. Des banderolles égayeront les façades, aussi des tissus seront mis à votre disposition afin que vous puissiez exprimer votre talent d'artiste et laisser libre cours à votre imagination.

Renseignement et retrait des tissus à la mairie

et de la Société de Secours Mutuel Saint-Roch

Le 16 août prochain, la Société de Secours Mutuel Saint-Roch fêtera ses 150 ans. A l'occasion de cet anniversaire, la fête devra être encore plus belle. La participation du plus grand nombre est souhaitée, 150 ans, 150 participants (c'est à peine plus que les années précédentes).

Participez à son organisation : réunion le 26 mai à 20h30, salle Blaché de la mairie.

Le 26 août 1944, au moment de la Libération du département de l'Aude par la Résistance, un événement tragique va marquer durablement le village de Fanjeaux: l'exécution sommaire de quatre de ses habitants à proximité du village de Lauraguel. L'un d'eux est âgé d'une vingtaine d'années, les trois autres d'une trentaine d'années. C'est encore avec émotion que ceux qui ont connu ce drame en parlent, cela est vécu comme une page sombre et incomprise de l'histoire du village.
(NDLR)

26 AOÛT 1944

UNE DATE CRUELLE POUR FANJEAUX

Le 29 Août dernier, dans notre église paroissiale, une cérémonie rassemblait les membres des familles de Henri Lugagne, Jacques Perrutel, Gabriel Mas, René Gayde entourés des représentants d'anciennes familles fanjuvéennes.

Il s'agissait de se souvenir ensemble d'une tragédie qui intervint à la fin de la dernière guerre, précisément, le 26 Août 1944, plongeant dans la peine et le désespoir quatre familles estimées de notre village et frappant de stupeur et d'incompréhension la population de Fanjeaux.

Si j'ai souhaité prendre la responsabilité, aujourd'hui, de parler de ce drame, c'est pour plusieurs raisons :

Tout d'abord parce que j'ai été, depuis quelque temps déjà, amené à connaître le remarquable travail, réalisé par Lionel Coste, petit fils de Gabriel Mas, qui souhaitant légitimement mieux connaître son grand père, a fait œuvre d'historien en consultant de nombreux documents, en interrogeant maints témoins qu'il s'agisse des habitants des villages concernés par ce drame, des membres des familles des victimes, des résistants eux-mêmes ou des proches Il s'est efforcé par souci d'objectivité de s'en tenir aux faits avérés, aux témoignages de première main en évitant toute interprétation personnelle. Ce travail a fait l'objet d'un recueil qui sera, un jour, déposé aux Archives Départementales et peut être aux Archives Municipales et d'un résumé de quelques pages qu'il m'a amicalement confié.

Ensuite parce que, et malgré le fait que je n'avais que six mois à l'époque du drame, ma vie d'enfant a été marquée par cette affaire car ma famille, comme toutes les familles du village avait été traumatisée par cet accès de violence aveugle et forcément ce sujet devait dans les années 40 et 50 revenir souvent dans les conversations. Pour passer du stade du « non dit », ou du « pas tout à fait exprimé », il me semble qu'il est temps aujourd'hui, parce qu'après notre génération, il ne restera plus personne qui ait directement ou indirectement la mémoire de cette période, de parler de ce triste épisode.

Ensuite parce que notre village de Fanjeaux, dans sa structure même et dans son fonctionnement, a eu à souffrir profondément pendant de longues années, puisque ce sont quatre jeunes gens en pleine force de l'âge et exerçant

des responsabilités professionnelles importantes qui ont disparu du jour au lendemain. Songeons par exemple que le décès de M. Mas pharmacien a sonné le glas de notre officine et qu'il a fallu attendre 1985 pour que les efforts de la Municipalité de l'époque aboutissent enfin à la naissance d'une nouvelle pharmacie.

Enfin, parce que, étant allé à la rencontre des familles fanjuvéennes, présentes dans le village à l'époque du drame, j'ai trouvé dans la quasi-totalité de ces familles, la volonté de parler de cette tragédie pour exorciser un « vieux démon » et rappeler que les quatre jeunes gens disparus étaient considérés dans le village comme de « braves » gens serviables et actifs ne méritant en aucune façon le sort injuste et terrible qui fut le leur, parce que eux-mêmes ne haïssaient personne.

Qu'on ne se méprenne cependant pas ! Nous ne devons pas oublier que beaucoup de français ont été dans l'erreur pendant la triste période de l'occupation et que, comme le rappelait Charles-Henri, petit fils de Henri Lugagne, ils n'étaient pas du côté de la liberté et conduisaient l'Europe vers un état de servitude. La vérité est quelquefois difficile à appréhender et c'était le cas pendant cette triste période ou beaucoup sont devenus patriotes sur le tard et ou d'autres ont persisté dans l'erreur. Quoi qu'il en soit, rien ne peut expliquer la violence aveugle qui a frappé trop d'innocents de part et d'autre, si ce n'est la période exceptionnellement trouble qui a engendré des jalousies, des haines et a mis en évidence le côté « inhumain » des hommes. Préservons nous d'une nouvelle guerre en Europe, et ne soyons pas désintéressés par ce qui se passe dans le monde !

Je remercie M. le Maire de m'avoir permis d'exposer le préambule de ce fait historique dans le bulletin municipal et de permettre ainsi à nos concitoyens d'avoir après tant d'années un éclairage sur ce moment terrible qu'a vécu notre village.

Un exemplaire du résumé de ce drame rédigé par Lionel Coste sera remis à la mairie et pourra y être consulté. D'autre part les familles que j'ai rencontrées recevront également ce résumé qui pourra aussi être remis aux fanjuvéens intéressés pas ce triste moment d'histoire.

Francis Cassagnol



Les U13 de L'ESF avant leur départ pour Paris

Depuis 2001, les benjamins de l'ESF (Etoile sportive Fanjeaux-La-Piège), appelés dorénavant U13 dans le langage footballistique, participent au très relevé tournoi d'Alfortville dans le Val de Marne, près de Paris

Certes ils sont chaque fois les petits poucets de la compétition ! Mais quelle expérience de rencontrer des clubs de renommée, tels Strasbourg, Auxerre, le Racing, le P.S.G. et d'autres... Ils sont partis à treize joueurs plus trois éducateurs, à savoir Michel Passemar, Clément Rado et Momo Ramdani. Au programme, en sus des rencontres sur le stade, il y a aussi la visite de Paris.



La belote, c'est chaque vendredi

De septembre à avril, Carré d'As organise un concours de belote. De vingt à trente équipes de «beloteux» se retrouvent ainsi autour des tapis verts.

C'est aussi une affaire de famille, quand père, grand-père et petit fils, telle la famille Laguzou, s'y «affrontent».

(Sur la photo en compagnie du bureau de l'association).



avec l'AFR : pour Carnaval tout est permis !



Soirée spectacle, apéro-concert, café-théâtre : organisés par les Arts ont dit et appréciés par le public.



«Entre chien et Loup» soirée Théâtre avec la troupe des « Défroqués»



L'amicale du 3ème âge

Une association dynamique, toujours prête pour organiser une sortie, grande ou petite, ou un repas. De nombreux adhérents se retrouvent régulièrement, invitant au passage des villageois des environs.

Prochain grand voyage : La Baule et Saint-Nazaire, pour une semaine de découverte. Bonne façon de rester en forme et de garder l'esprit jeune.

INFOS PRATIQUES

MAIRIE : 04.68.24.70.01

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous :
le lundi toute la journée
le mardi matin
le jeudi matin

Le secrétariat est ouvert :
lundi, mardi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
mercredi, jeudi, samedi de 9h à 12h

ECOLE : 04.68.24.70.33

MAISON DE RETRAITE : 04.68.24.70.37

LA POSTE : 04.68.24.71.70

Ouverture les lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 13h15 à 16h00

Départ du courrier tous les jours ouvrables à 11h00.

BIBLIOTHEQUE : 04.68.24.62.79

lecture@piege-lauragais.fr

Ouverture le lundi 16h30 /18h30

Le mercredi 10h30 - 12h00

Le samedi 10h00 - 12h00.

OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL

04.68.24.75.45

Place du Treil

Ouverture avril, mai, juin, septembre, du lundi au samedi
10h à 12h30 et de 14h à 18h, le dimanche de 10h à 12h30

Ouverture juillet - août, tous les jours de 10h à 13h et de
14h à 19h.

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Dans le village : le vendredi à 8h00

Dans les écarts :

Routes de Belpech, de Mirepoix, de Bram : le jeudi

Route de Lacassaïgne : le mercredi

Sortir les poubelles au dernier moment et les mettre à l'abri
des griffes des animaux

La distribution des sacs poubelles a lieu une fois par an
en juin.

RAMASSAGE DES CAISSES JAUNES

Dans le village : la nuit du dimanche au lundi

Dans les écarts : la nuit du lundi au mardi.

ESPACE ECOLOGIQUE

06.77.15.29.27

Ouverture le jeudi 8h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00

Le samedi de 14h00 - 17h00

Des containers spéciaux « verre » rue Jean Loubès et à
côté de la Salle Polyvalente.

N° D'URGENCE

Médecin : 04 68 79 01 38 SAMU : 15 - POLICE : 17 - POMPIERS 18 (112 depuis un portable)

HORAIRES D'OUVERTURE DES COMMERCES

BOUCHERIE BIRBES 04.68.24.73.60

Route de Mirepoix

les jeudi, vendredi et samedi

8h00 - 12h30 et 15h00 - 19h30.

BOULANGERIE DUPUY 04.68.24.72.06

Route de Mirepoix

6h00 - 20h00 tous les jours.

CAFE DES ARTS 04.68.24.70.68

Place du Treil

à partir de 7h30 tous les jours, fermé le lundi après-midi.

COIFFURE CHANABE CHRISTELLE

04.68.24.73.72

du mardi au samedi 8h30 - 12h00 et 13h30 - 19h00,

(le jeudi de 8h30 à 12 h - domicile l'après-midi)

EPICERIE VIVAL 04.68.78.44.23

Route de Mirepoix

8h00 -20h, 7j/7 (du 13 juin au 30 octobre)

HOTEL RESTAURANT LE BELVEDERE

04.68.76.11.59

Rue Porte Aymeric

sur réservation

PIZZA à emporter,

Place du Treil, le mercredi de 18h à 21h

PHARMACIE OCCITANE 04.68.24.76.16

Route de Mirepoix

du lundi au vendredi 9h00 - 12h00 et 14h30 - 19h00

Samedi 9h00 - 12h00 et 14h30 - 17h00.

RESTAURANT LA TABLE CATHARE CHEZ MARIE

04.68.24.62.46

Route de Mirepoix

du (01 juillet au 30 août)

midi et soir du mardi au samedi et dimanche midi.

MARCHES de plein vent, Place du Treil,

jeudi matin et samedi matin.

